



Préfecture de la  
région Auvergne



Centre Régional Auvergnat de  
l'Information Géographique

ENITA Clermont  
Site de Marmilhat  
BP 35  
63370 LEMPDES  
tél. : 04 73 98 70 32  
fax : 04 73 98 13 00

## **COMITE TECHNIQUE CRAIG COMPTE RENDU DE REUNION DU 9 OCTOBRE 2008**

Lieu de la réunion : salle J ANGLADE  
ENITA Clermont  
Site de Marmilhat  
63370 LEMPDES

Date de la réunion : le 9 octobre 2008

Date de rédaction : 16 octobre 2008

Rédaction : CRAIG  
Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique  
ENITA Clermont - Site de Marmilhat  
BP 35  
63370 LEMPDES

Diffusion : aux membres convoqués

Étaient présents à cette réunion :

NOM	ORGANISME	FONCTION	CONTACT
BERGER Karine	DRE Auvergne	Chargée de mission	karine.berger@developpement-durable.gouv.fr
BORELLO Sébastien	CG03	Responsable SIG	borello.s@cg03.fr
BOURDIER Jean-Marc	Moulins Communauté	Administrateur SIG	jm.bourdier@agglo-moulins.fr
DENEUX Frédéric	CRAIG	Responsable du CRAIG	deneux@enitac.fr
FOURNADET Jean-Luc	DDAF43	Responsable SIG	jean-luc.fournadet@agriculture.gouv.fr
GARRET Jean-Claude	Préfecture Région	Chargé de Mission TIC	jean-claude.garret@auvergne.pref.gouv.fr
GUICHAREL Rémy	DRE Auvergne	Centre Support Mutualisé	remy.guicharel@developpement-durable.gouv.fr
GUILLOT Daniel	DDE03	Responsable du Pôle Géomatique	dan.guillot@developpement-durable.gouv.fr
LALEURE Nicolas	CA Vichy	Géomaticien	n.laleure@vichy-valallier.fr
LECUYER Fabian	Clermont Communauté	Géomaticien	flecuyer@agglo-clermont.fr
LOISNEL Alexandre	ARDTA	Responsable observatoire des territoires	a.loisnel@ardt-auvergne.fr
LOUSTAU Eric	Rectorat	Référent académique SIG	eric.loustau@ac-clermont.fr
MERCIER Chantal	CG43	Directrice Informatique et Logistique	chantal.mercier@cg43.fr

NOM	ORGANISME	FONCTION	CONTACT
MUZZOLON Frédéric	DRDAF 63	Géomaticien	frederic.muzzolon@agriculture.gouv.fr
RIBOULET Christophe	DRIRE	Chargé de mission SIG	christophe.riboulet@industrie.gouv.fr
STEPHAN Albert	Clermont Communauté	Géomaticien	astephan@agglo-clermont.fr
TEYSSÉDOU Jean-Marc	DIREN Auvergne	Administrateur de données	jean-marc.teyssedou@developpement-durable.gouv.fr
THESSOT Séverine	CG 43	Géomaticienne	severine.thessot@cg43.fr
TOUS Sandrine	CRAIG	Chargée de missions	tous@enitac.fr
VASSAL Rémi	CG 15	Responsable SIG	rvassal@cg15.fr

Étaient excusés :

BOIGE Carine GRSP / DRASS Auvergne – SIG  
 DESSERT Dominique DRAC  
 ROGNON Sophie CR Auvergne (représentée par LOISNEL Alexandre)  
 TOURNADRE Christian DRDAF (représenté par MUZZOLON Frédéric)

---

## **ORDRE DU JOUR DE LA REUNION**

### **1. Présentation de l'équipe du CRAIG**

### **2. Charte de fonctionnement**

- Résultat du vote : IISA – RIGA – CREIGA – PEIGA
- Validation
- Contrôle juridique
- Communication

### **3. Acquisition d'une orthophotographie**

- Présentation du CCTP
- Variantes et option
- Planning
- Echanges

### **4. Autres points**

- Animation des groupes de travail
- CNIG
- ...

## **PRESENTATION DE L'EQUIPE DU CRAIG**

Suite aux départs de Simon BANCAREL en 2007 et d'Yvan CALCAGNI le 30 septembre 2008, les derniers mois ont été consacrés au recrutement de Frédéric DENEUX qui a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> septembre 2008 au poste de responsable du CRAIG et de Landry BREUIL au poste d'administrateur à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Avec Sandrine TOUS, qui a permis d'assurer une continuité du service, l'équipe du CRAIG sera au complet pour débiter l'année 2009.

Après cette rapide présentation du CRAIG, un tour de table est proposé afin que chacun puisse se présenter. Le CRAIG a souhaité invité les géomaticiens des communautés d'agglomération de la région et Eric LOUSTAU du Rectorat (réfèrent académique pour les questions SIG) pour participer aux discussions d'acquisition de l'orthophotographie.

Ce tour de table est l'occasion de saluer l'arrivée de Séverine THESSOT au CG43 en qualité de géomaticienne.

## **CHARTRE DE FONCTIONNEMENT**

La charte de fonctionnement révisée a été adressée par mail aux membres du Comité Technique le 26 septembre 2008.

### **1. EXAMEN DU DOCUMENT DIFFUSE**

Sandrine TOUS rappelle les remarques formulées lors du Comité Technique du 3 juin 2008. Les principales modifications apportées au document porte sur la structure du document, le choix des termes utilisés, les définitions. Malgré ces modifications le document apparaît encore trop complexe.

### **2. CONTROLE JURIDIQUE**

Afin de clarifier la charte une assistance juridique va être sollicitée pour amender le texte. Frédéric DENEUX précise que cette assistance juridique doit permettre également au CRAIG d'étudier les formes juridiques qui pourraient être envisagées pour conférer au CRAIG un statut juridique propre notamment au regard des acquisitions de données qui sont confiées au CRAIG et qui représentent des investissements financiers très importants et de l'adhésion de nouveaux financeurs (adhésion des Conseils généraux en cours au moment de la rédaction de ce Compte-rendu).

### **3. COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE**

Sur proposition du CRAIG, il est soumis à l'approbation du Comité Technique d'élargir ses membres aux acteurs suivants :

- un représentant des SDIS,
- un représentant des Chambres du Commerce et de l'Industrie,
- un représentant des Chambres d'Agriculture,
- un représentant des Chambres des Métiers,
- un représentant des Communautés d'Agglomération,
- un représentant du PNR des Volcans d'Auvergne,
- un représentant du PNR du Livradois-Forez.

Les SDIS étant des producteurs importants en matière de données géographiques et étant dans un secteur d'activité où le caractère opérationnel est primordial il apparaît important de les associer au Comité Technique. Néanmoins, compte tenu de leur rattachement d'un point de vue administratif et financier aux Départements et sur le plan opérationnel aux Préfectures, il est décidé que leur intégration éventuelle au Comité Technique soit décidée lors du prochain Comité de Pilotage.

Concernant les Chambres Consulaires, il est également décidé d'arbitrer leur représentation en Comité Technique au prochain Comité de pilotage.

Pour les Communautés d'Agglomération, le Comité technique approuve le principe d'un représentant par Agglomération. Il en est de même pour les deux Parcs Naturels.

Au vue de l'élargissement du Comité Technique, Karine BERGER de la DRE demande que soit repreciser le rôle du Comité Technique.

La principale mission du Comité Technique est d'assister le Comité de pilotage dans les orientations qu'il souhaite donner au CRAIG.

Dans l'attente de règles de gouvernance mieux définies permettant de mieux maîtriser le processus de décision il apparaît plus souhaitable d'associer l'ensemble des acteurs qui jouent un rôle en matière d'informations géographiques et plus largement en matière d'aménagement du territoire.

Néanmoins, afin de ne pas voir le Comité technique trop important à gérer et dans un souci d'efficacité une représentation au niveau départemental apparaît très souhaitable. Par ailleurs, la restructuration des services de l'Etat devrait permettre de simplifier la mise en place de ce nouveau mode de fonctionnement. Dans cette attente, le Comité Technique reste avec une composition la plus représentative possible.

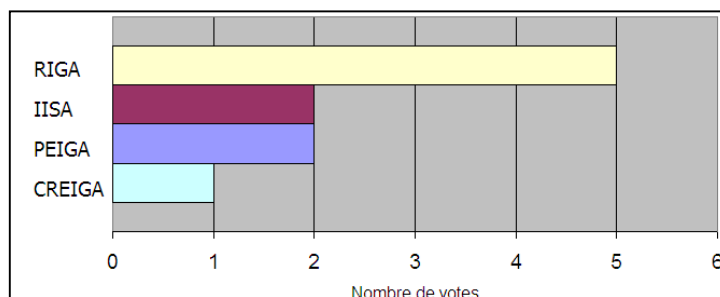
D'autres propositions de membres sont également soumises, à savoir :

- un représentant de l'ONF
- un représentant de l'INSEE
- un représentant du BRGM
- un représentant des maires
- un représentant de l'Agence d'Urbanisme

Pour ces différents organismes, il est décidé de les associer en tant que de besoin.

#### 4. VOTE

Le résultat du vote pour le nom de la plate-forme et du réseau d'échanges s'est porté sur RIGA (Réseau d'Informations Géographiques en Auvergne).



### **ACQUISITION D'UNE ORTHOPHOTOGRAPHIE**

#### 1. PRESENTATION DES CCTP

Le projet de CCTP a été transmis à l'ensemble des participants par email.

Concernant la résolution du produit la résolution de 0.40m pour les départements et 0.20m pour les agglomérations est validée. Les représentants de Clermont Communauté, Stephan ALBERT et Fabian LECUYER indique au Comité technique que la prise de vue de l'Agglomération de Clermont a été réalisée en 2007 avec une résolution de 0.16m et qu'il n'apparaît pas opportun de refaire une PVA en 2009. Les modalités d'une mise à jour du territoire de l'agglomération de Clermont une autre année pourra faire l'objet d'une réflexion entre le CRAIG et Clermont Communauté avec une résolution à minima identique à 0.16m.

Albert STEPHAN attire l'attention du Comité Technique sur les spécifications des taux de recouvrement. Frédéric DENEUX indique que les taux de recouvrement dans les zones de dévers seront à minima doublés et que le CCTP sera modifié en conséquence.

La question de la périodicité des mises à jour est posée. Aucune réponse ne peut être apportée pour le moment elle dépend étroitement de la pérennité des financements du CRAIG qui pour le moment sont prévus jusqu'en 2013.

Les représentants de Clermont Communauté précise qu'ils partent sur un rythme de mise à jour de 4 ans.

Concernant la phase d'orthorectification, Sandrine TOUS précise que l'ENITA dispose d'une licence de droit d'usage du MNT de la BDTOPO®. Ce MNT sera mis à disposition du prestataire qui devra y apporter d'éventuelles corrections si cela s'avère nécessaire.

D'autres MNT disponibles sur la zone d'exécution sont identifiés. Le MNT qui a servi à la réalisation de la couverture orthophotographique de Clermont Communauté (Plus Modèle Numérique d'Élévation) et un levé LIDAR a été réalisé sur le val d'Allier. Ces données pourront être mises à disposition du prestataire, le CRAIG se chargera de rassembler auprès des différents détenteurs ces informations.

Sébastien BORELLO demande s'il n'est pas envisageable de faire réaliser les MNT des départements par le prestataire. Frédéric DENEUX précise qu'il n'est pas prévu de refaire un MNT les coûts pour le CRAIG étant trop importants et le MNT de la BDTOPO® même s'il peut être de qualité différente selon les zones peut être mis à disposition dans le cadre du marché.

Concernant la projection, deux livraisons sont prévues, une en RGF 93-Lambert 93 (conformément au décret de 2006) et une en Lambert II étendu (afin de ne pas pénaliser les petites structures).

Pour le traitement radiométrique, il est décidé de privilégier un traitement qui donne le maximum d'informations Pour des besoins de communication les fichiers pourront toujours être retravaillés par outil comme photoshop.

Les principes de mosaïquage et de ré échantillonnage sont adoptés.

Eric LOUSTAU demande s'il ne convient pas d'ajouter une clause spécifiant le % de couverture nuageuse autorisé. Frédéric DENEUX indique qu'il n'est pas nécessaire de spécifier un % car l'orthophotographie ne doit comporter aucun nuage. A cet effet, le créneau pour la prise de vue est volontairement étendu de mai à août pour augmenter les chances d'avoir une météo favorable.

Sébastien BORELLO indique qu'il serait souhaitable que l'Orthophotographie puisse être livrée en plus par Intercommunalité et départements. Le CRAIG indique que le CCTP sera complété en conséquence pour répondre à ce besoin.

Rémy GUICHAREL demande que la livraison de l'orthophotographie soit en dalles pleines. Le CRAIG précisera le CCTP sur ce point.

## 2. VARIANTES ET OPTIONS

Les prestataires pourront présenter des variantes en proposant des résolutions différentes à la solution de base.

En option, il est demandé aux prestataires de chiffrer une orthophotographie Infrarouge couleur. Le CRAIG se rapprochera des organismes susceptibles d'exploiter ces données pour voir l'intérêt de prendre cette option.

## 3. PLANNING

Planning prévisionnel - Marché Ortho

	2008												2009													
	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
Rédaction du C.C.T.P. et du D.C.E.	■	■	■	■																						
Présentation C.C.T.P. - Comité technique					●																					
Finalisation du C.C.T.P. et du D.C.E.						■	■																			
Avis d'Appel Public à Concurrence								●																		
Consultation									■	■	■	■	■	■	■	■										
Commission d'Appel d'offres - Ouverture des plis																	●									
Analyses des offres																		■	■							
Présentation rapport d'analyse - Comité technique																				●						
Commission d'Appel d'offres - Attribution																					●					
Courriers aux candidats rejetés																						■	■			
Notification																									●	

■ Tâche interne      ■ Tâche externe      ● Jalon

#### **4. DIVERS**

Le montage financier pour cette opération est actuellement en cours. Le mois d'octobre doit permettre de finaliser le budget afin d'être en mesure de lancer le marché.

Une estimation du budget est présentée sur la base 3 de devis.

Les critères d'analyse des offres seront affinés par le CRAIG avec la pondération suivante :

Valeur technique : 50 %

Prix 40 %

Délais : 10 %

#### **AUTRES POINTS**

##### **1. ANIMATION DES GROUPES DE TRAVAIL**

Sandrine TOUS informe que le CRAIG va relancer l'animation des différents groupes de travail. A cette occasion un point d'avancement sera fait pour chacun des groupes afin de voir s'il est opportun de continuer certains d'entre eux ou au contraire poursuivre d'autres et pour les projets qui sont achevés clore le dossier en procédant à l'évaluation.

Un point particulier est fait par Daniel GUILLOT sur le groupe de travail « Monuments historiques ». Le CRAIG dans le cadre de l'animation des groupes de travail redynamisera cette démarche.

##### **2. MAJIC II**

Concernant l'acquisition de la Matrice cadastrale (MAJIC II), le CRAIG a fait une demande de devis auprès de la Direction Générale des Impôts. L'acquisition des fichiers pour la région Auvergne s'élève à 5 709 €. Ces fichiers étant disponibles au mois de juin de chaque année et compte tenu du fait que la plupart des membres en ont déjà fait l'acquisition cette année, le CRAIG n'assurera l'achat de ces fichiers qu'en 2009.

La procédure de mise à disposition de ces fichiers par le CRAIG fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL dont l'instruction est actuellement en cours.

Le CRAIG fera une petite analyse des différentes solutions du marché pour exploiter ces fichiers.

##### **3. DIVERS**

Concernant le SCAN25®, il est demandé s'il est possible d'avoir la version non touristique. Il a été demandé à l'IGN de faire la livraison du SCAN25® dans les deux versions (Réponse de l'IGN en cours).

---

Prochain Comité Technique début 2009